

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 - Aménagement de l'espace

1 – 1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :

- ▶ la création et la gestion de réserves foncières.
- ▶ les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

1 – 2 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur.

1 – 3 - Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2 – Développement économique :

2 – 1 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.

2 – 2 - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité (ZA) industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

2 – 3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

2 – 4 - Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.

3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

4 – Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- ▶ Entretien des fossés collecteurs d'intérêt communautaire.
- ▶ assainissement non collectif : contrôle, entretien et mises aux normes des installations d'assainissement non collectif.
- ▶ Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

2 - Politique du logement et du cadre de vie

- ▶ Etude et mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- ▶ Programme Local de l'Habitat (PLH).

3 - Création, aménagement et entretien de la voirie de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- ▶ les voies de desserte et les voies à l'intérieur des zones d'activité communautaire.
- ▶ les voies communales assurant la liaison entre les entreprises et les grands axes de circulation (routes départementales), supportant un trafic de poids lourds important liée à l'activité des entreprises et définies par le conseil de communauté.

4 - Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- ▶ Piscine Archipel à Reyssouze
- ▶ Complexe sportif «les Nivres» à Pont-de-Vaux
- ▶ Manège équestre à Saint-Bénigne
- ▶ Complexe sportif à Saint-Bénigne : terrains de rugby et de football
- ▶ Patinoire à Pont-de-Vaux
- ▶ Gymnase Armand Morel et salle des arts martiaux à Bâgé-Dommartin
- ▶ Complexe sportif et de loisirs à Bâgé-Dommartin
- ▶ Salle de gymnastique à Replonges
- ▶ Tennis couverts à Feillens
- ▶ Gymnase à Manziat.
- ▶ Bouldrome couvert à Bâgé-Dommartin

5 - Action sociale d'intérêt communautaire :

- ▶ Organisation de l'accueil de la petite enfance (0 - 6 ans) par la création et la gestion de Pôles Petite Enfance : relais assistant(e)s maternel(le)s, multi-accueils et ludothèques.
- ▶ Création, extension et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires.
- ▶ **Actions en faveur des personnes âgées :**
 - ◆ Gestion du service de portage de repas à domicile,
 - ◆ Soutien à l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA), à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et aux associations gérant la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA),
 - ◆ Gestion d'un accueil de jour pour personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée,
 - ◆ Transport des personnes âgées non imposables de 70 ans et plus,
 - ◆ Entretien et fonctionnement de locaux sociaux destinés à l'activité d'associations caritatives à Replonges,
 - ◆ Garantie d'emprunt auprès du bailleur social qui assure la construction de la MARPA du canton de Pont-de-Vaux.

III - COMPETENCES FACULTATIVES

▶ Actions en faveur des élèves :

- ◆ Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASSED) : achat de matériel pédagogique et fournitures diverses.
- ◆ Classe d'Intégration Scolaire /Unités localisées pour l'inclusion scolaire CLIS/ULIS : gestion de l'immobilier, du mobilier, du matériel pédagogique pour le fonctionnement, surveillance des élèves de la CLIS de Bâgé-Dommartin au restaurant scolaire.
- ◆ Médecine scolaire : participation aux dépenses du centre de médecine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire, excepté les rémunérations et les frais de déplacement du personnel de l'Education Nationale.
- ◆ Soutien à l'apprentissage de la natation : transports et séances à la piscine Archipel à Reyssouze en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6ème des collèges publics Antoine Chintreuil à Pont de Vaux-de-Vaux, Roger Poulnard à Bâgé-Dommartin et le collège privé Saint-Charles à Feillens, déduction faite des aides attribuées par le Conseil Départemental de l'Ain.

- ◆ Soutien aux frais de transport des établissements d'enseignement primaire publics et privés pour les activités périscolaires organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL).

- ◆ Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Local (PEL).

► **Aide en faveur des bibliothèques du territoire :**

- ◆ information et mise en réseau des bibliothèques.

- ◆ mise à disposition des bibliothèques de fonds documentaires.

- ◆ participation aux animations mises en place avec les bibliothèques municipales.

► **Aide en faveur du milieu associatif :**

- ◆ Soutien aux associations dont l'action est en lien avec les compétences de la communauté de communes, la promotion du territoire communautaire, la promotion culturelle et sportive et l'exploitation des espaces agricoles.

- ◆ Soutien aux comités de jumelage dans le cadre des jumelages du canton de Replonges avec celui de Bad Waldsee et du canton de Pont-de-Vaux avec Dornhan.

- ◆ Système audio-visuel et panneaux situés à l'église de Saint-André-de-Bâgé.

- ◆ Soutien, mise en place du balisage et promotion des sentiers de randonnées du territoire communautaire.

► **Tourisme**

- ◆ Entretien et gestion de la «Maison du tourisme, de l'eau et de la nature» à Reyssouze.

- ◆ Aménagement, entretien et gestion du port de plaisance de Pont-de-Vaux et de ses équipements : canal, écluse, capitainerie.

- ◆ Equipement, gestion et entretien du camping «champ d'été» à Reyssouze.

- ◆ Equipement, entretien et gestion du plan d'eau à Reyssouze.

- ◆ Equipement, entretien et gestion d'un bateau-restaurant fluvial.

► **Autres**

- ◆ Entretien et fonctionnement d'un chenil situé à la déchetterie de Feillens.

- ◆ Convention avec tout organisme habilité pour l'accueil et la garde des chats et chiens errants ou en état de divagation sur le domaine public.

- ◆ Campagnes annuelles de dératisation des égouts et fossés sensibles.